

Ah que la campagne est belle à Ruigné sous le ciel de janvier lorsque la boue n'emplit pas les chemins. Il n'en a pas toujours été ainsi !



Au lieu-dit le Pavillon à la Petite Taugourde :



Un bâtiment de 100 mètres de long composé de 10 structures accolées qui disparaît sous la végétation. Chacune des structures est composée de 4 pièces sur deux niveaux avec grenier et cheminée. C'est tout ce qui reste des logements ouvriers de la Société des Ardoisières d'Anjou près du village de Ruigné en Juigné-les-Moutiers

Il a connu pendant l'occupation un sinistre usage qui a disparu de nos mémoires comme l'évoque Emilie Jouaud dans cet extrait des Annales de l'Ouest et de Bretagne) Il ne reste que des ruines les bâtiments du camp de Ruigné aujourd'hui



"Longtemps peu de personnes ont su que, durant la Seconde Guerre mondiale, des camps ont existé à Juigné les Moutiers - Ruigné - à Moisdon-la-Rivière - la Forge - et à Châteaubriant - Choisel. Quant aux rares personnes conscientes de cette situation, beaucoup pensent que seul le camp de La Forge - Choisel a existé, et que seuls des internés politiques y ont vécu. Très peu savent qu'en réalité le premier camp ouvert fut celui de Ruigné en Juigné les Moutiers

Extraits du blog de Michel Bonnier (<http://ruffineck44.blogspot.fr/2017/03/la-guerre-despagne-et-les-refugies.html>)

« puis sous le régime de Vichy aura lieu l'ouverture de camps spécifiques qui concerneront les familles de nomades (tziganes, romanichels, adultes et enfants) et les indésirables. Les « indésirables » sont dirigés vers des « centres spéciaux » pour les surveiller en permanence puis suivra l'internement de Français surtout des communistes ou considérés comme tels.

L'hébergement des Réfugiés espagnols arrivés en mars 39 pose de gros problèmes à l'administration préfectorale. Les autorités n'ont qu'un objectif : les faire rentrer au plus tôt dans leur patrie malgré les risques encourus.

Avant le retour programmé par l'administration française vers leur pays d'origine, on comptera encore 300 réfugiés à Ruigné (femmes et enfants) avant le dernier convoi datant du 7 novembre à destination de la frontière pyrénéenne.

Les divers locaux utilisés sont insuffisants. A l'approche de l'été, il faut trouver une autre solution et le sous-préfet de Châteaubriant part à la recherche d'usines désaffectées et trouve ainsi deux lieux qui sont immédiatement réquisitionnés et sommairement aménagés pour les loger.

Plusieurs centaines de femmes espagnoles et d'enfants s'installent dans ces deux camps à partir du 13 mai 1939. Si leur arrivée semble acceptée à Juigné, en revanche à Moisdon, le sous-préfet parvient à grand peine, semble-t-il, à éviter des manifestations hostiles de la population. Placées derrière des barbelés et sous la garde de la gendarmerie les réfugiées connaissent alors une vie difficile : ravitaillement, hygiène, censure des informations, absence d'école pour les enfants...

A l'automne 39, les deux camps sont à nouveaux vides, la minorité de réfugiés espagnols (hommes et femmes) qui se trouve encore dans la région tente de trouver un travail et des logements plus décentes.

Mise en oeuvre

28 novembre 39

Afin d'assurer l'application de ces dispositions, le Préfet décide de réunir soit à Moisdon, soit à Juigné les romanichels au nombre de 45 du Croisic et les Russes blancs soit environ 20 hommes et 50 femmes et enfants actuellement groupés à Saint Nazaire

29 novembre 39

En réponse M. Arnaud, le Sous-Préfet, précise qu'il lui paraît possible de mettre à Juigné dans l'ancien camp des espagnols, les indésirables et envisage les conditions de leur internement

- *Entourage du camp par un réseau de fils de fer barbelés*
- *Surveillance par une section militaire, l'effectif de garde (3 gardes de 7 hommes) ne pouvant être fourni par la Gendarmerie locale de Saint Julien de Vouvantes tout proche*
- *Utilisation possible des matériels (cuisine collective - matériel du couchage) ayant servi aux Espagnols qu'on pourrait laisser à disposition des indésirables.*

Un gros problème : Les conditions dans lesquelles ces suspects seront nourris. De l'intérêt de la cuisine collective dont on pourrait se servir... Un danger subsistera : Si on les autorise à aller eux-mêmes faire leurs provisions dans les villages environnants, tout deviendrait illusoire. Tous deux fonctionneront en même temps. Les bâtiments sont loués par l'administration. Ruigné est disponible et les installations peuvent répondre à l'attente de l'administration française. On y internera donc les indésirables (Étrangers, nomades) frappés par les mesures prises par le gouvernement. Ils prendront la suite des Espagnols dont la très grande majorité a regagné son pays.

Les premiers nomades ils sont dirigés vers le camp de Ruigné en Juigné. Au nombre de 171, ils ne seront plus que 93 en mai 1940 dans l'arrondissement de Châteaubriant car le préfet a autorisé le regroupement de quelques familles en dehors du département. En reste-il à Ruigné ? Ils ont été autorisés à se déplacer et la gendarmerie les surveille dans leurs déplacements entre Juigné, Saint-Nicolas-de-Redon, Derval et Soudan... Une certaine liberté d'aller et venir qui leur est supprimée quelques mois plus tard.

La vie au camp est rude : La nourriture et le chauffage ne sont pas sans poser des problèmes aux "résidents du camp". A défaut, peut-on dire qu'ils aggravent leur cas en faisant main basse sur ce qu'ils peuvent trouver à l'extérieur. Aussi tous les vols seront-ils portés à leur crédit. La gendarmerie de Saint Julien dont dépend Juigné relève diverses infractions. Celles-ci relèvent de la police et de la gendarmerie et des autorités du pays et ce n'est que si les opérations militaires l'exigent qu'elles sont poursuivies par les autorités militaires allemandes auxquelles elles sont soumises.

Poursuivis pour vols de poules "qui s'envolent", de fagots, de bois près d'une maison occupée par des nomades... pour défaut de carte d'identité d'étranger ou pour non renouvellement en temps voulu... ils seront condamnés par le tribunal correctionnel de Châteaubriant (amendes, prison avec ou sans sursis).

Un camp qui verra de nouvelles arrivées d'après le témoignage du Sous-Préfet M. Lecornu qui a remplacé M. Arnaud en janvier 40 " Je n'ai jamais su pourquoi le gouvernement jugea bon, au début du printemps, d'évacuer un certain nombre de parisiens. Ce fut à l'occasion de la campagne de Norvège. Narvik était pourtant loin de Châteaubriant. Il fallut installer un camp d'accueil en forêt de Juigné"

Il nous apporte quelques renseignements sur la gestion du camp placé sous son autorité. *"Nous devons faire face à de multiples problèmes, ce qui nous sert d'entraînement (Son administration sera de nouveau confrontée à cette situation après l'invasion de notre pays par les allemands et la nouvelle arrivée de réfugiés en mai-juin 40). La grande majorité des réfugiés se comportait de façon très correcte, facilitant notre tâche. Un certain nombre cependant échappait à cette règle. Ils avaient droit chaque quinzaine à une allocation, qui ne suffisait pas à tous ; beaucoup firent des dettes chez les commerçants et le régisseur du camp de Juigné dut intervenir. Il retenait sur les allocations "les drapeaux" laissés ci et là, ce qui entraînait des protestations. J'ai souvenir, ajoute le sous-préfet, du compte rendu qu'il m'adressa le 16 avril et qui se terminait ainsi "Tous ces gens me donnent un tourment épouvantable. Je viens de passer une journée exécrable au milieu des cris, des protestations et... d'une fumée à ne plus se voir"* (Un préfet sous l'occupation allemande - B. Lecornu)

Le camp est susceptible de voir l'arrivée d'autres catégories. En février 41, est prévue celle d'une trentaine de grecs ce qui porterait la population réfugiée à 200 (Courrier du 16 février 41)

Il restait des Espagnols... Problème en suspens... Que faire de ceux qui n'ont pas voulu regagner l'Espagne, de ceux qui sont en résidence forcée ? Que faire des suspects indésirables ? Quelles mesures sévères pourraient-êtr prises envers tous les étrangers vivant en France ? Lors d'une séance du Conseil Municipal de Châteaubriant en Juin 40, un vœu concernant de telles mesures avait été présenté par un conseiller, M. Renaud. M. Goupil allait dans le même sens : "Si ces gens ne sont pas suspects, qu'ils soient renvoyés chez eux, s'ils le sont, qu'ils soient mis dans un camp de concentration" Un vœu qui sera finalement adopté sans grand espoir d'obtenir gain de cause, conclut "le Courrier"

Une fois Ruigné fermé, ces indésirables prendront la direction du camp de la Forge vers lequel "la gendarmerie les aiguillera"

Sources : La Mée http://www.chateaubriant.org/593-Documents-1-a-4#outil_sommaire_0

Dans un cadre boisé les ruines des bâtiments et les traces des carrières gagnées par la végétation d'où l'on extrayait l'ardoise. Des installations qui couvrent plusieurs hectares et sont inaccessibles au public en raison du danger d'effondrement

Sur la route qui va vers l'étang de Maubusson



Le site ardoisier de Blou,



Un site d'extraction d'ardoise abandonné (Société des Ardoisières d'Angers) depuis 80 ans où subsistent carrières, excavations, dépôts et bâtiments d'exploitation gagnés par la végétation

